

Service émetteur : Délégation départementale
d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Monsieur le Maire
35500 LA CHAPELLE ERBREE

Affaire suivie par : Brigitte BACON
Courriel : ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.99.33.34.30
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/BB
P.J. : 1
Date : 11 Septembre 2019

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2019, afin de détecter toute prolifération algale -en particulier de cyanobactéries - susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites,...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade de votre commune (**Le Barrage**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

Date	Nb de cellules cyanobactéries/ mL	Toxines µg/L
26/06/2019	268 800	0,19 microcystines totales
02/07/2019	238 260	Non Mesuré
10/07/2019	102 400	0,26 microcystines totales
16/07/2019	260	0,41 microcystines totales
31/07/2019	14 000	Non Mesuré
12/08/2019	168 900	7,28 microcystines totales
21/08/2019	91 380	2,95 microcystines totales
28/08/2019	239 100	2,18 microcystines totales
04/09/2019	175 400	0,80 microcystines totales
09/09/2019	127 500	En Cours

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) :> 20 000 et < 100 000 cellules/mL

Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100.000 cellules/mL

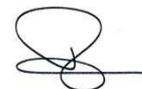
Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives...

Compte tenu de la présence de mousse, d'écume, ou de dépôts sur les rives, en lien avec d'importantes efflorescences de cyanobactéries il est impératif d'interdire immédiatement tous les usages nautiques susceptibles d'être pratiqués sur le plan d'eau.

La consommation de poissons est également interdite en raison des risques de contamination de la chair du poisson par les cyanotoxines.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Marie-Agnès PILARD

Copie : - Préfecture, Service Protection Civile
- Nautisme en Ille et Vilaine - Maison des sports - RENNES
- Département d'Ille-et-Vilaine -Service patrimoine naturel
- Mairie de Saint M'HERVE
- Vitré Communauté - Service sport jeunesse - à l'attention de M. Rossignol